

## **Articles de Bricolage et Jardin thermiques**

En 2017, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a estimé dans une étude sur le marché du bricolage en France près de 145 000 tonnes d'articles de bricolage et de jardin sont vendues chaque année en France.

Au regard des taux de rétention plus ou moins importants selon les articles, et de leur durée d'usage variable comprise entre 3 et 30 ans, l'ADEME a estimé qu'environ 84 000 tonnes de ces articles sont jetées chaque année dans les ordures ménagères résiduelles, les encombrants et les déchèteries.

Pour favoriser le réemploi et le recyclage de ces déchets, deux nouvelles filières REP dédiées aux Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) ont été mises en place l'une pour les ABJ manuels et l'autre pour les ABJ thermiques.

### **Quels produits sont concernés par la filière ABJ th ?**

Les équipements de Bricolage et Jardin Thermique, dont les accessoires et les consommables, utilisés dans un cadre privé et personnel exclusivement. Ils sont définis au R543-340 du Code de l'Environnement : 2° Les machines et appareils motorisés thermiques

Sont exclus : les équipements destinés à une activité professionnelle et/ou fonctionnant avec du courant électrique (si c'est le cas, il s'agit d'un déchet électrique et/ou électronique).

Image

ecologic-pictos ABJ thermiques acceptés

rgba(255,255,255,1)

#### **Exemples d'articles concernés**

Tondeuse tractée, tondeuse auto-portée, accessoires de tondeuses : pièces détachées et consommables (chaîne de tronçonneuse, panier de tondeuse...), souffleur, débroussailleuse, rotofil, coupe-bordure, motoculteur, motobineuse, taille-haie, tronçonneuse, broyeur, pompe, fendeuse

### **Quel geste de tri adopter ?**

Si vous souhaitez vous débarrasser d'un ABJ th, vous pouvez :

- le déposer en déchèterie en zone de réemploi ou à défaut dans l'espace de pré-collecte en haut de quai prévu pour qu'Ecologic puisse assurer gratuitement la collecte et le traitement de la fin de vie des produits non réemployables.
- le donner à une ressourcerie/recyclerie,
- ou encore le déposer dans un point de collecte comme les magasins de bricolage et de jardinage,
- ou bien encore le revendre

rgba(255,255,255,1)

### **Où les déposer ?**



[La Ressourcerie](#)

## Où les déposer ?



[Les déchèteries](#)

## Eco-organisme partenaire

Image

logo ecologic

rgba(255,255,255,1)